



Crédits parlementaires accordés et financement des arts par le Conseil des arts, de 1957-1958 à 2018-2019¹

Année financière	Crédits parlementaires ²		Financement des arts par le Conseil des arts ³	
	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2018-2019 ⁴	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2018-2019
1957-1958 ⁵	749 000 \$	6 751 122 \$
1958-1959	1 435 000 \$	12 594 013 \$
1959-1960	1 263 000 \$	11 012 039 \$
1960-1961	1 397 000 \$	12 023 213 \$
1961-1962	1 406 000 \$	11 946 522 \$
1962-1963	1 478 000 \$	12 400 327 \$
1963-1964	1 424 000 \$	11 798 857 \$
1964-1965	1 475 000 \$	11 997 866 \$
1965-1966 ⁶	1 933 000 \$	15 348 940 \$	3 374 000 \$	26 791 167 \$
1966-1967	3 108 000 \$	23 691 840 \$	4 297 000 \$	32 755 417 \$
1967-1968	6 637 000 \$	48 915 790 \$	7 039 000 \$	51 878 597 \$
1968-1969	7 479 000 \$	53 069 074 \$	8 689 000 \$	61 654 926 \$
1969-1970	8 492 000 \$	57 504 203 \$	9 412 000 \$	63 734 051 \$
1970-1971	8 831 000 \$	58 032 286 \$	10 269 000 \$	67 482 000 \$
1971-1972	10 513 000 \$	67 102 115 \$	12 069 000 \$	77 033 713 \$
1972-1973	14 326 000 \$	87 264 311 \$	15 239 000 \$	92 825 689 \$
1973-1974	17 323 000 \$	97 918 992 \$	18 986 000 \$	107 319 169 \$
1974-1975	20 447 000 \$	104 108 008 \$	22 411 000 \$	114 107 916 \$
1975-1976	30 181 000 \$	138 832 600 \$	31 062 000 \$	142 885 200 \$
1976-1977	32 620 000 \$	139 919 871 \$	33 205 000 \$	142 429 164 \$
1977-1978	37 537 000 \$	149 030 827 \$	37 815 000 \$	150 134 554 \$
1978-1979	39 152 000 \$	142 701 552 \$	41 074 000 \$	149 706 874 \$
1979-1980	41 116 000 \$	137 121 860 \$	41 795 000 \$	139 386 325 \$
1980-1981	44 647 000 \$	135 361 586 \$	43 693 000 \$	132 469 232 \$
1981-1982	52 941 000 \$	142 673 321 \$	51 557 000 \$	138 943 511 \$
1982-1983	59 883 000 \$	145 508 055 \$	60 754 000 \$	147 624 474 \$
1983-1984	65 581 000 \$	150 576 685 \$	65 502 000 \$	150 395 298 \$
1984-1985	72 614 000 \$	159 846 660 \$	70 108 000 \$	154 330 152 \$
1985-1986	74 244 000 \$	157 208 724 \$	69 257 000 \$	146 648 949 \$
1986-1987	85 311 000 \$	173 483 040 \$	84 088 000 \$	170 996 024 \$
1987-1988	96 895 000 \$	188 697 708 \$	82 545 000 \$	160 751 869 \$
1988-1989	93 251 000 \$	174 714 654 \$	93 337 000 \$	174 875 784 \$
1989-1990	103 503 000 \$	184 589 575 \$	94 681 000 \$	168 856 222 \$
1990-1991	104 054 000 \$	177 051 066 \$	95 604 000 \$	162 673 133 \$
1991-1992	105 493 000 \$	169 960 944 \$	96 322 000 \$	155 185 444 \$

Année financière	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2018-2019 ⁴	\$ valeur de l'année visée	\$ valeur de 2018-2019
1992-1993	108 215 000 \$	171 855 726 \$	98 076 000 \$	155 754 029 \$
1993-1994	99 335 000 \$	154 804 778 \$	89 702 000 \$	139 792 603 \$
1994-1995	98 362 000 \$	153 109 578 \$	86 479 000 \$	134 612 586 \$
1995-1996	97 946 000 \$	149 155 210 \$	84 300 000 \$	128 374 658 \$
1996-1997 ⁷	91 093 000 \$	136 690 733 \$	84 694 000 \$	127 088 634 \$
1997-1998 ⁸	113 968 000 \$	168 178 442 \$	101 655 000 \$	150 008 595 \$
1998-1999 ⁹	116 169 000 \$	169 736 524 \$	111 757 000 \$	163 290 074 \$
1999-2000	116 584 000 \$	167 409 102 \$	111 044 000 \$	159 453 925 \$
2000-2001 ¹⁰	127 431 000 \$	178 189 679 \$	113 795 000 \$	159 122 149 \$
2001-2002 ¹¹	151 776 000 \$	207 023 706 \$	133 347 000 \$	181 886 399 \$
2002-2003 ¹²	153 707 000 \$	205 045 138 \$	139 065 000 \$	185 512 710 \$
2003-2004 ¹³	155 604 000 \$	201 921 922 \$	134 815 000 \$	174 944 757 \$
2004-2005 ¹⁴	152 111 000 \$	193 807 138 \$	130 051 000 \$	165 700 128 \$
2005-2006 ¹⁵	151 683 000 \$	189 107 591 \$	129 491 000 \$	161 440 181 \$
2006-2007 ¹⁶	172 507 000 \$	210 929 732 \$	149 990 000 \$	183 397 489 \$
2007-2008 ¹⁷	182 507 000 \$	218 353 666 \$	161 904 000 \$	193 703 978 \$
2008-2009 ¹⁸	182 242 000 \$	213 068 210 \$	158 270 000 \$	185 041 350 \$
2009-2010 ¹⁹	183 122 000 \$	213 535 619 \$	158 390 000 \$	184 696 031 \$
2010-2011 ²⁰	181 277 000 \$	207 573 835 \$	154 532 000 \$	176 949 088 \$
2011-2012 ²¹	180 958 000 \$	201 332 754 \$	157 304 000 \$	175 015 460 \$
2012-2013 ²²	181 180 000 \$	198 598 291 \$	153 397 000 \$	168 144 288 \$
2013-2014 ²³	181 974 000 \$	197 681 853 \$	153 640 000 \$	166 902 085 \$
2014-2015 ²⁴	182 224 000 \$	194 158 799 \$	155 141 000 \$	165 301 992 \$
2015-2016 ²⁵	182 224 000 \$	192 011 703 \$	157 286 000 \$	165 734 221 \$
2016-2017 ²⁶	222 574 000 \$	231 241 212 \$	196 793 000 \$	204 456 279 \$
2017-2018 ²⁷	258 514 000 \$	264 461 408 \$	218 892 000 \$	223 927 859 \$
2018-2019 ²⁸	292 990 895 \$	292 990 895 \$	261 842 706 \$	261 842 706 \$

¹ Les montants reflètent le mandat du Conseil des arts du Canada. Par conséquent, les montants alloués aux programmes des sciences sociales et humaines qui faisaient partie du Conseil des arts de 1957-1958 à 1977-1978 sont exclus.

Sources :

Crédits parlementaires : Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels – section finances, 1957-1958 à l'année fiscale la plus récente.

Financement des arts : de 1957-1958 à 1981-1982 : L. Mailhot, B. Melançon, Le Conseil des arts du Canada, 1957-1982, Léméac, 1982, p.67; pour 1982-1983 et 1983-1984 : Le Conseil des arts du Canada, 1983-1984, rapport annuel; de 1984-1985 à 1993-1994: Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels – section finances; de 1994-1995 à l'année fiscale la plus récente : Le Conseil des arts du Canada, rapports annuels.

² Le crédit parlementaire constitue la principale source de revenus du Conseil des arts. Il fournit les fonds des divers programmes de subventions et prix, de la Commission canadienne pour l'UNESCO, de programme d'acquisition des œuvres acquises par la Banque d'œuvres d'art (créée en 1972) et les paiements versés aux auteurs dans le cadre du Programme du droit de prêt public (créée en 1986). Le crédit parlementaire n'est pas utilisé pour les Fonds spéciaux, comme les prix Killam ou Molson.

³ Le financement aux arts inclut les subventions attribuées aux artistes et aux organismes artistiques dans le cadre des divers programmes, les œuvres acquises par la Banque d'œuvres d'art et les paiements du Programme du droit de prêt public. Il inclut aussi les prix du Conseil des arts tels le prix Jules-Léger pour la nouvelle musique de chambre et les prix du Gouverneur général en littérature, en arts de la scène, en architecture, en arts visuels et en arts médiatiques. Le financement des arts n'inclut pas les Fonds Spéciaux tels les prix Killam et Molson.

⁴ Les tableaux sommaires rétrospectifs de l'Index des prix à la consommation de Statistique Canada ont été utilisés pour la conversion des dollars en cours en dollars de l'année fiscale la plus récente, <<http://www.statcan.gc.ca/tables-tableaux/sum-som/l02/cst01/econ46a-fra.htm>> .

⁵ En 1957, le gouvernement du Canada recevait 100 millions de dollars en legs de la part de Sir James Hamet Dunn (Bathurst, Nouveau-Brunswick, 1874 – St.Andrews, New Brunswick, 1956) et d'Izaak Walton Killam (Yarmouth, Nouvelle-Écosse, 1885 – Grand-Cascapédia, Québec, 1955), et investissait 50 millions de dollars (436 millions – en dollars de 2017-2018) dans un fonds de dotation et 50 millions de dollars dans l'University Capital Grants Fund. Ces investissements ont rendu possible la création du Conseil des arts. Comme l'énonçait la Loi sur le Conseil des arts, le Conseil a pour mandat de favoriser et de promouvoir l'étude et la diffusion des arts, ainsi que la production d'œuvres en art, en sciences humaines et en sciences sociales. De 1957-1958 à 1964-1965, il n'y avait pas de crédit parlementaire. Les intérêts et dividendes des Fonds de dotation constituaient la principale source de revenus du financement des arts.

⁶ De 1965-1966 à 1977-1978, les montants relatifs au crédit parlementaire figurant au tableau comprennent les sommes allouées aux programmes de subventions en art et de la Commission canadienne pour l'UNESCO. Cette portion est établie en fonction du pourcentage des dépenses pour les deux et les dépenses liées aux programmes en sciences sociales et humaines, comme le mentionnent les rapports annuels de ces années financières. Vous trouvez ci-dessous les pourcentages des dépenses des programmes en art et de la Commission canadienne pour l'UNESCO.

<u>1965-1966 : 55,60 %</u>	<u>1969-1970 : 35,83 %</u>	<u>1973-1974 : 47,43 %</u>	<u>1977-1978 : 56,84 %</u>
<u>1966-1967 : 44,74 %</u>	<u>1970-1971 : 36,49 %</u>	<u>1974-1975 : 50,04 %</u>	
<u>1967-1968 : 39,27 %</u>	<u>1971-1972 : 39,96 %</u>	<u>1975-1976 : 55,16 %</u>	
<u>1968-1969 : 36,34 %</u>	<u>1972-1973 : 44,57 %</u>	<u>1976-1977 : 54,68 %</u>	

⁷ La baisse du crédit parlementaire de 1996-1997 correspond au transfert de 3,1 millions de dollars du Conseil des arts au ministère du Patrimoine canadien pour le financement de l'École nationale de théâtre et de l'École nationale de ballet.

⁸ Le crédit parlementaire de 1997-1998 inclut les fonds annuels additionnels de 25 millions de dollars qui ont débuté cette année-la.

⁹ En ce qui concerne le crédit parlementaire, 10 millions de dollars au total ont été reçus comme financement non récurrent (4 millions en 1998-1999, 4 millions en 1999-2000 et 2 millions en 2000-2001), afin de financer des projets spéciaux du millénaire grâce aux Fonds du millénaire, lequel a fourni 10 millions de dollars en subventions sur deux ans (1998-1999 et 1999-2000). Une petite partie (environ 602 000 \$) a été allouée à des subventions additionnelles en 2000-2001.

¹⁰ Le crédit parlementaire de 2000-2001 inclut des fonds additionnels de 10 millions, qui ont commencé cette même année, et les fonds de 600 000 \$ pour le PICLO (Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle).

- ¹¹ Le crédit parlementaire de 2001-2002 inclut le crédit parlementaire supplémentaire de 25 millions de dollars, annoncé en mai 2001, les 900 000 \$ pour le PICLO et les 295 000 \$ pour l'IPOLC (Interdepartmental Partnership with Official Language Communities).
- ¹² Le crédit parlementaire de 2002-2003 inclut le crédit parlementaire supplémentaire de 25 millions de dollars, 900 000 \$ pour le PICLO et 500 000 \$ pour l'IPOLC.
- ¹³ Le crédit parlementaire de 2003-2004 inclut le crédit supplémentaire de 25 millions de dollars, les 1 119 000 \$ pour Terminus 1525, les 580 000 \$ pour les diffuseurs de la danse, les 500 000 \$ pour l'IPOLC, les 450 000 \$ pour le PICLO, le 1 million de dollars pour l'aide à l'acquisition d'équipement à l'intention des organismes de production en arts médiatiques ainsi que les 50 000 \$ pour l'Alliance des droits des créateurs.
- ¹⁴ Le crédit parlementaire de 2004-2005 comprend le crédit supplémentaire de 25 millions, les 600 000 \$ pour Terminus 1525, les 300 000 \$ pour le programme de développement de l'enregistrement sonore, les 500 000 \$ pour l'IPOLC, les 450 000 \$ pour le PICLO, les 230 000 \$ pour la CITF (Commission internationale du théâtre francophone) et les 200 000 \$ pour l'initiative SPARK (ainsi que la contribution de 1 500 000 \$ pour l'initiative de réallocation).
- ¹⁵ Le crédit parlementaire de 2005-2006 inclut l'allocation supplémentaire de 25 millions de dollars ainsi qu'une portion de 2 500 000 \$ pour l'Initiative d'accroissement de la capacité (ainsi que la contribution de 1,5 million de dollars à l'initiative de réallocation).
- ¹⁶ Le crédit parlementaire de 2006-2007 inclut un supplément de 20 millions de dollars.
- ¹⁷ Le crédit parlementaire de 2007-2008 inclut un supplément de 30 millions de dollars.
- ¹⁸ Le crédit parlementaire de 2008-2009 inclut un supplément de 500 000 \$ au Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO, les 800 000 \$ pour le PICLO et l'IPOLC, ainsi que les 250 000 \$ pour le programme de développement de l'enregistrement sonore.
- ¹⁹ Le crédit parlementaire de 2009-2010 inclut un supplément de 750 000 \$ pour la mise en œuvre du nouveau Programme national de traduction pour l'édition du livre et un rajustement rétroactif compensatoire de 1,5 million de dollars.
- ²⁰ Les crédits parlementaires de 2010-2011 ont été réduits de 1 356 000 \$ à la suite du transfert des ressources à d'autres partenaires, pour la gestion du Programme du Fonds de la musique du Canada. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'une compression financière de 185 968 \$ ainsi que d'un supplément de 127 000 \$ pour la Commission internationale du théâtre francophone (CITF).
- ²¹ Les crédits parlementaires de 2011-2012 ont été réduits de 700 000 \$, relativement au Programme national de traduction pour l'édition du livre. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires comprend un supplément de 127 000 \$ pour la CITF et un supplément de 50 000 \$ pour l'Enquête qualitative sur la diffusion des arts menée par l'Association canadienne des organismes artistiques (CAPACOA).
- ²² Les crédits parlementaires de 2012-2013 ont été augmentées de 250 000 \$, relativement au Programme national de traduction pour l'édition du livre. De plus, le chiffre des crédits parlementaires tient compte du montant supplémentaire de 127 000 \$ pour la CITF.
- ²³ Les crédits parlementaires de 2013-2014 ont été accrus de 250 000 \$, relativement à la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 et à un rajustement compensatoire de 536 000 \$. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'un supplément de 127 000 \$ pour la CITF.
- ²⁴ Les crédits parlementaires de 2014-2015 ont été accrus en raison d'une hausse additionnelle de 250 000 \$, relativement à la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018 et à un rajustement compensatoire de 536 000 \$. De plus, le montant indiqué pour les crédits parlementaires tient compte d'un supplément de 127 000 \$ pour la CITF.
- ²⁵ Les crédits parlementaires de 2015-2016 sont identiques à 2014-2015.

²⁶ Les crédits parlementaires pour 2016-2017 ont été augmentés de 40 000 000 \$ à la suite de l'annonce du Budget fédéral de 2016, en plus d'une hausse additionnelle de 250 000 \$ en lien avec la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018.

²⁷ Les crédits parlementaires pour 2017-2018 ont été augmentés de 35 000 000 \$ à la suite de l'annonce du Budget fédéral de 2016, en plus d'un paiement rétroactif de 725 000 \$ reçu au cours de l'année, en guise de rajustement compensatoire.

²⁸ Les crédits parlementaires pour 2018-2019 ont été augmentés de 35 000 000 \$ à la suite de l'annonce du Budget fédéral de 2016. Il y a aussi eu une diminution de 200 000 \$ en lien avec la Stratégie d'accès aux marchés - Feuille de route pour les langues officielles du Canada 2013-2018.